RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABATTOIR CONDITIONNEMENT LAPINS VENDEE
SAS au capital de 700 000 euros,
immatriculée au RCS de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 383 320 520,
dont le siège social est situé 111 RUE JOSEPH CUGNOT 85700 POUZAUGES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 22 JUIN 2026 - EXTRAIT

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-deux juin,
À quatorze heures et trente minutes.

Au siège social de la société ALPM, 3 RUE JEAN DEVAUX 79100 THOUARS

Les associés de la société ABATTOIR CONDITIONNEMENT LAPINS VENDEE, SAS au capital de 700 000 euros, divisé en 350 000 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la Présidente.
Le Commissaire aux comptes a également été convoqué.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance:

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

[...]

Quatrième résolution Ratification du changement de représentant permanent de LOEUL-PIRIOT

L'Assemblée générale ratifie le changement de représentant permanent de la société LOEUL-PIRIOT, membre du Conseil de Surveillance. Monsieur André MALEJAC, partant, est remplacé par Monsieur Mathieu LOEUL, demeurant [redacted] Monsieur Mathieu LOEUL a auparavant accepté les fonctions qui lui sont confiées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution - Pouvoir

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

[redacted]